

OFFRE D'EMPLOI

Attaché(e) de coopération pour le Français à Palerme (ITALIE) Contrat de recrutement sur place (CRSP)

Emploi-type principal	ATTACHEE / ATTACHE DE COOPERATION
Code nomade : CAC-05	Rattachement rime : FP2DIP05
Domaine fonctionnel :	DIPLOMATIE-RELATIONS INTERNATIONALES
Domaine d'activité :	COOPERATION ET ACTION CULTURELLE
Service d'affectation :	Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France en Italie
Lieu d'affectation :	Institut français d'Italie Antenne de Palerme Via Paolo Gili, 4 – 90138 – Palerme
Numéro du poste de travail :	0001003211

DEFINITION SYNTHETIQUE DE L'EMPLOI

Sous l'autorité de la conseillère culturelle/du conseiller culturel et de l'attaché/e de coopération éducative, en lien direct avec la directrice déléguée/le directeur délégué de l'antenne de l'Institut français d'Italie de Palerme, animer la politique de coopération dans le domaine de l'éducation et de la langue française et participer activement à la vie de l'antenne de l'IFI.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Développement et amélioration des dispositifs d'enseignement bilingue présents sur le territoire préparant à la certification à double délivrance "EsaBac" (Esame di Stato + Baccalauréat)
- Formation des professeurs de français et animation du réseau autour d'actions fédératrices.
- Promotion des certifications de français.
- Valorisation de la francophonie, présentation de méthodes innovantes, organisation de séminaires.
- Participation à l'activité de l'antenne de Palerme

COMPOSITION DE L'EQUIPE DE TRAVAIL

Le réseau de la coopération linguistique et éducative du service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France en Italie est coordonné depuis Rome par l'attaché/e de coopération éducative et animé par 4 attachés/ées de coopération pour le français en poste auprès des antennes de l'Institut français d'Italie (Milan, Florence, Naples et Palerme).

ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Bureau au sein de l'antenne de l'Institut français d'Italie à Palerme.
Déplacements dans la zone de compétence territoriale (Sicile et Calabre).

LIAISONS FONCTIONNELLES

Principaux partenaires et bénéficiaires :
Académies en France et Uffici Scolastici regionali (USR) en Italie
Chefs d'établissement et enseignants, associations et réseaux d'enseignants
Alliances françaises
Universités

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE

Forte disponibilité exigée pour des déplacements entre deux régions (Sicile et Calabre) où les transports sont peu développés. Pas d'établissement scolaire avec programme français, existence de cours FLAM. Bonnes conditions sécuritaires.
Très bonne maîtrise de l'italien indispensable.

SAVOIR-FAIRE	CONNAISSANCES	QUALITÉS PERSONNELLES <i>observées / observables en situation professionnelle</i>
Gérer la conduite de projet Savoir négocier Savoir s'exprimer en public Faire de la veille pour repérer des opportunités de coopération Savoir rendre compte et rédiger des notes d'analyse	Maîtrise de l'italien Connaissance générales dans le secteur de la formation, de la didactique des langues et des politiques éducatives Connaissance du domaine éducatif et du secteur des langues (les acteurs, les enjeux) Connaissance en politiques linguistiques européennes Expertise en enseignement bilingue et montage de projets de formation.	Aptitudes au dialogue ainsi qu'à la négociation et à la communication Capacités d'écoute, d'analyse, de synthèse, d'appréciation des enjeux de la diplomatie d'influence Esprit d'équipe Formuler des propositions constructives et innovantes Etre orienté vers les résultats Energie et dynamisme Flexibilité et capacité d'adaptation Sens de l'initiative Autonomie

DUREE D'AFFECTION

Contrat à durée déterminée de 2 ans renouvelable deux fois 1 an (durée maximum 4 ans).

PROFIL STATUTAIRE DU POSTE

Agent contractuel recruté sur place (CRSP) : contrat de travail de droit français relevant du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Les candidates/candidats doivent **attester de leur résidence dans le pays concerné depuis au moins trois mois**.

Pour les agents CRSP non titulaires d'une autre administration française, le calcul du salaire de base tient compte du diplôme le plus élevé et de l'expérience professionnelle acquise du/de la candidat(e), dont il/elle doit apporter la preuve.

Pour les agents CRSP titulaires d'une autre administration française, il est procédé à une vérification de leur situation administrative (grade/échelon/indice) pour l'établissement du contrat.

Le salaire de base fixée par la DRH du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères au regard des diplômes et de l'expérience, complété par une indemnité de résidence et, le cas échéant, une majoration et/ou supplément familial.

L'indemnité de résidence spécifique aux agents CRSP est régulièrement révisée au regard des conditions de vie locales.

L'attribution éventuelle de majorations familiales (conjoint / enfant(s)) est soumise à vérifications préalables quant à la présence dans le pays d'affectation et au versement d'aides issues d'autres organismes.

TRANSMISSION DES CANDIDATURES

Envoi CV et lettre de motivation au secrétariat général de l'Institut français d'Italie :

Myriam.rion-beaufaron@diplomatie.gouv.fr

Nancy.verbeke@diplomatie.gouv.fr

Date limite de candidature : 5 juillet 2020